



Madrid, le 8 janvier 2025

CIRCULAIRE ICCAT n° 00105 / 2025

OBJET : RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 2 (*hybride, Madrid (Espagne), 4-6 mars 2025*)

Suite à l'adoption par la Commission du calendrier des réunions de 2025 de l'ICCAT (circulaire de l'ICCAT n°11923/2024), j'ai le plaisir de vous informer que la réunion intersessions de la Sous-commission 2 aura lieu **du 4 au 6 mars 2025**. La réunion se tiendra au Secrétariat de l'ICCAT à Madrid, aura un format hybride et les heures de réunion seront de 9h00 à 18h00 (heure locale).

L'ordre du jour provisoire sera publié ainsi que les autres documents de la réunion dans le [dossier Nextcloud des documents de la réunion](#). Veuillez noter que notre liste de distribution par courriel est limitée. Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir faire circuler cet avis aux délégués susceptibles d'être intéressés. Cet avis sera également publié sur notre [page web des réunions actuelles](#).

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Le modèle révisé pour la soumission des plans de pêche, d'élevage, d'inspection et de gestion de la capacité pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée est en cours de révision et sera distribué et publié dès que possible.

La date limite de réception de ces plans est fixée au **14 février 2025**, mais une soumission avant cette date serait appréciée. Le Secrétariat téléchargera les plans sur le site de [NextCloud](#) dès qu'ils seront disponibles dans les trois langues officielles. Si les CPC ont des questions sur les plans publiés, elles sont priées de les soumettre au Secrétariat avant le **21 février 2025** pour ceux qui sont disponibles à cette date, afin que ces questions soient transmises à la ou aux CPC concernées avant la réunion. Cela pourrait aider les CPC à répondre pendant la réunion à toutes les questions soulevées et accélérer la discussion et l'approbation des plans. Ces questions peuvent être envoyées individuellement (c'est-à-dire CPC par CPC) ou en une seule soumission combinée une fois que tous les plans sont disponibles, selon la préférence.

Les CPC souhaitant soumettre des documents pour la prochaine réunion sont priées de le faire le plus tôt possible, et au plus tard le **21 février 2025**, afin de s'assurer qu'ils puissent être traduits et publiés à temps avant le début de la réunion.

Afin de pouvoir organiser la réunion et de fournir les liens aux participants en ligne, nous vous demandons d'envoyer au Secrétariat, avant le **24 février 2025**, une liste des délégués qui participeront à la réunion. Toute communication tardive de la délégation officielle pourrait entraîner un retard dans l'accès des participants à la réunion. Tous les participants sont également priés de s'inscrire à la réunion avant le **24 février 2025** en utilisant le [formulaire d'inscription en ligne](#) qui sera bientôt disponible sur la [page web des réunions](#).

Des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance d'un nombre limité de gestionnaires nationaux d'États en développement qui sont Parties contractantes. Conformément aux [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#), adoptées à la réunion de 2023 de la Commission, les demandes doivent être envoyées à ICCAT-Travel@iccat.int au moins **45 jours** avant le début de la réunion, à savoir le **18 janvier 2025**. Les demandes d'aide financière ne peuvent être acceptées après cette date. Toutes les informations relatives aux [Fonds spéciaux de l'ICCAT pour la participation aux réunions de l'ICCAT et le renforcement des capacités](#) sont disponibles sur le site de l'ICCAT. Il est fortement recommandé de visiter cette page web à l'avance et de suivre strictement les protocoles. En particulier, il est nécessaire de remplir entièrement le formulaire d'invitation.



Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission: E. Penas Lado
Première vice-Présidente : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD: D. Warner-Kramer
Président du SCRS : C. Brown

– **Membres de la Sous-commission 2**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

Pièce jointe : Ordre du jour provisoire [PA2_01/i2025].



Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des plans annuels de pêche, des plans d'inspection et de gestion de la capacité de pêche et d'élevage, des plans de gestion de l'élevage ainsi que des plans annuels d'aquaculture pour 2025 présentés par les CPC
5. Détermination des mesures à prendre en ce qui concerne les plans présentés au point 4
6. Examen de toute mise à jour relative aux projets pilotes en cours
 - 6.1 Élevage avec des alevins éclos artificiellement
 - 6.2 Stockage de courte durée
 - 6.3 Taux de croissance
 - 6.4 Autres
7. Examen des questions d'interprétation de la Rec. 24-05, et amendements éventuels
8. Discussion sur l'allocation du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée
 - 8.1 Présentation par le Président de la Sous-commission 2 sur l'allocation
 - 8.2 Présentation par les CPC sur l'allocation
 - 8.3 Discussion sur l'allocation
9. Autres questions
10. Adoption du rapport et clôture